



ESADMM CA 17/07/19

Reçu le

Information n° INFO\_08\_RH\_19\_07\_17\_BILAN\_SOCIAL\_2018



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART &  
DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy  
CS 70912  
13288 Marseille cedex 9  
T 04 91 82 82 10  
F 04 91 82 83 11  
www.esadmm.fr

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE**  
**ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**BILAN SOCIAL 2018**

**Conseil d'Administration**

**Séance du 17 juillet 2019**

Information n° INFO\_08\_RH\_19\_07\_17\_BILAN\_SOCIAL\_2018

**L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juillet,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 5 juillet 2019.

**VU**

- La loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- La loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Le règlement intérieur de l'Établissement (Délibération n° DELIB\_02\_ADM\_17\_12\_15\_REG\_INT\_ESADMM) ;
- les statuts de l'Établissement ;

**CONSIDÉRANT**

- l'annulation de la séance du 5 juillet 2019 pour absence de quorum.
- l'avis du Comité Technique du 23 mai 2019

**La Présidente,**

### **EXPOSE**

Avec régularité, le bilan social recueille l'essentiel des données sociales majeures des Ressources Humaines.

Mémoire de l'évolution de notre établissement, il permet de porter notre attention vers les actions importantes de la politique de gestion des Ressources Humaines qui ont été conduites cette année.

Le bilan social est une photographie du personnel de l'Etablissement à un moment donné, soit le 31 décembre 2018. Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel et permet de déceler les axes de progrès et les points forts de l'Ecole.

Il complète et enrichit le Rapport sur l'état de la collectivité, document réglementaire transmis à la Direction générale des collectivités locales.

Les données ci-après concernent donc les agents présents au 31 décembre 2018, à savoir les fonctionnaires stagiaires ou titulaires et les contractuels sur postes permanents ou remplaçants.

Dans plusieurs domaines, des comparaisons sont faites avec les données disponibles sur les années antérieures.

Pour 2018, il est à noter les éléments suivants :

- En matière de politique salariale, la nomination d'un nouveau directeur général, fin 2017, a permis d'engager une réorganisation des services et une révision des fiches de poste.
- En matière d'action sociale, :
  - o L'Etablissement, attentif à la situation financière des agents de catégorie C, a réévalué le montant de la participation aux complémentaires de santé des agents aux revenus les moins élevés, dès le 1<sup>er</sup> avril 2018. Il a été acté une participation mensuelle de 25 euros brut/mois, au lieu de 15 euros brut/mois, pour les agents de catégorie C.
  - o L'ESADMM a modifié les modalités d'attribution des titres restaurants des agents non permanents. En effet, les titres-restaurants sont dorénavant attribués aux agents non titulaires recrutés pour des périodes de plus d'un mois sur un poste non permanent.
- En matière de formation, l'établissement a poursuivi la politique engagée par le plan de formation 2015-2018, notamment en matière de formation bureautique, informatique et d'hygiène et sécurité.
- En matière de dialogue social, des élections professionnelles ont eu lieu au niveau national (renouvellement des représentants du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires, Comité Technique, Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail). Au sein des Instances propres à l'établissement, plusieurs élections ont eu lieu (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique et Pédagogique).

**Cette présentation n'appelle pas de passage au vote.**



ESADMM CA 17/07/19

Reçu le

Information n° INFO\_08\_RH\_19\_07\_17\_BILAN SOCIAL\_2018

**Fait à Marseille, le 17 juillet 2019.**

**La Présidente**

**Anne-Marie d'Estienne d'Orves**

**Transmise au représentant de l'Etat le .....**

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le : .....**

Accusé de réception en préfecture

Reçu le

